

Département de la Loire

CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
12 AVRIL 2023
18 heures 30

OBJET :

DCA 12/04/2023 N° 2
BUDGET : APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET DU
CCAS

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 06 avril 2023 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 9 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Absentes ayant donné mandat : Renée GUERIN à Gilbert VARRENNE – Florence FOREST à Daniel MOUSSERIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

BUDGET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET DU CCAS

M. le Maire, Gilbert VARRENNE, Président du CCAS, sort de la salle de réunion.

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mme Chantal PAIRE, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du CCAS, dressé par M. Gilbert VARRENNE, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT N	RÉSULTAT REPORTE N -1	RÉSULTAT GÉNÉRAL
FONCTIONNEMENT	4 992,73	12 999,55	8 006,82	41 500,57	49 507,39
INVESTISSEMENT	2 363,52	196,13	-2 167,39	6 297,14	4 129,75
TOTAL	7 356,25	13 195,68	5 839,43	47 797,71	53 637,14

Compte-tenu des chiffres ci-dessus, les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont les suivants :

- un excédent de Fonctionnement de 49 507,39 €
 - et un excédent d'Investissement de 4 129,75 €
- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Vote et arrête, à l'unanimité des membres votants, hors de la présence de M. le Maire, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

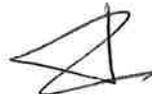
Le Président du CCAS,
Gilbert VARRENNE



Publication en ligne le

16 MAI 2023

La secrétaire de séance,
Patricia VILLA



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640